

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2015

Le Onze Mai deux mille quinze, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET, Maire.

ETAIENT PRESENTS: M. Fabrice **MICHELET** Maire, Mme Sylvie **MAGNAIN** Adjoint, Mme Nicole **BETTAN** Adjoint, M. Rodolphe **FOURRÉ** Adjoint, M. Arthur **JONES**, Mme Jacqueline **LORET**, M. Christian **GRIPPON**, M. Patrick **COIRAULT**, Mme Jany **ROUSSEAU**, M. Stéphane **VASLIN**, Mme Séverine **BERLAND**, Monsieur Guillaume **GENDRAUX** M. Patrick **PETIT**, Mme Peggy **AUGUSTIN**.

ETAIENT ABSENTS : M. Joël **PROUST** Adjoint Mme Sylvie **COUTEAU**, Mme Stéphanie **ROBERT**, M. Jacques **FLANDROIS** qui ont donné pouvoir pour voter en leurs lieu et place à Mme Sylvie **MAGNAIN**, M. Arthur **JONES**, M. Rodolphe **FOURRÉ** ainsi que M. Vincent **DUPONT** non représenté.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Guillaume **GENDRAUX**.

Monsieur le Maire accueille l'assemblée. Il évoque la démission pour raison professionnelle de Madame Perine DEVINCK. S'agissant d'une conseillère municipale, cette démission est effective dès réception du courrier par Monsieur le Maire et son remplacement est immédiat par Monsieur Vincent DUPONT qui figure à suivre sur la liste du Groupe « 2014 : Un souffle nouveau ». Il a donc été immédiatement convoqué à cette séance en qualité de Conseiller Municipal.

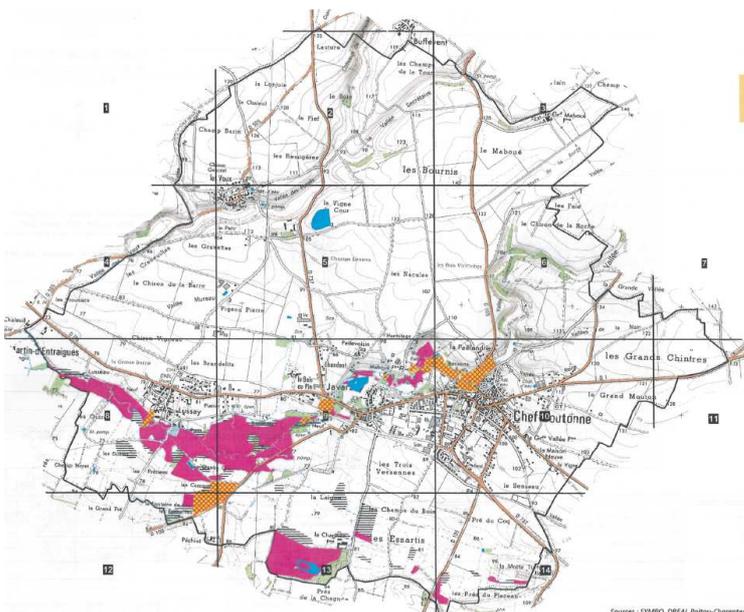
Après adoption, à l'unanimité, du compte rendu de la séance du 13 avril 2015, Monsieur le Maire remercie Madame Laetitia Tondeux du Bureau NCA Environnement venue pour présenter le projet d'inventaire des zones humides, du réseau hydrographique, des plans d'eau et des haies dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES, DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE, DES PLANS D'EAU ET DES HAIES DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

NCA Environnement avait donc été mandaté en fin d'année 2015, pour réaliser l'inventaire des zones humides, du réseau hydrographique, des plans d'eau et des haies dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme de Chef Boutonne. Madame Tondeux de NAC Environnement rappelle la définition des zones humides et explique la démarche de l'étude et la phase de pré-inventaire. Elle souligne la qualité du travail accompli pendant 4 mois, par le groupe d'acteurs composé de quelques élus, de techniciens du SAGE et du SMBB et d'agriculteurs. Elle tient à publiquement remercier ces intervenants, pour leur assiduité et participation active aux réunions.

Elle commente donc les données d'inventaire et les cartographies établies :

Inventaire zones humides



Inventaire des haies



- 401 sondages pédologiques ont été réalisés au cours de l'inventaire.
- Une surface totale de **77,70 ha de zones humides** a été inventoriée, ce qui représente environ **3,9%** du territoire communal.
- 14 plans d'eau et mares ont été inventoriés et représentent une surface totale de 5,8 ha d'eau superficielle close.
- Le réseau hydrographique principal (IGN) s'étend sur 16,7 km et le réseau hydrographique complémentaire (terrain) s'écoule sur 10,4 km.

Puis Madame Tondeux répond aux diverses questions des élus qui à l'unanimité :

- approuvent le recensement des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau
- sollicitent l'avis de la Commission locale de l'eau ;
- donnent pouvoir à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

ACHAT D'UN PHOTOCOPIEUR

Monsieur Patrick Coirault membre de la commission « Finances – Marchés Publics » explique que le photocopieur actuel avait été acheté en 2008 auprès de Unit PC d'Echiré.

Le contrat de maintenance de 5 ans avait été reconduit pour 1 année supplémentaire qui arrive à échéance fin mai.

Une consultation a donc été menée pour un matériel ayant les mêmes capacités.

Il présente l'analyse de la commission qui a étudié 7 offres, en vertu des critères suivants : Prix : 50%, Coût copies : 35%, Valeur technique : 15%.

Sur proposition de la commission « Finances – Marchés Publics » et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de retenir l'offre d'Unit PC d'Echiré, pour l'achat d'un photocopieur Sharp MX2640 neuf au prix de 3 870 € HT, un coût copie noir et blanc de 0.0036 €TTC et un coût copie Couleur de 0.036 € TTC.

ECLAIRAGE AU SOL PLACE CAIL ET AVENUE CENTRALE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le devis de la Sarl Delaire de Chef Boutonne, de 2 390 € HT, pour la fourniture et pose :

- ✓ d'une lanterne, Avenue de l'Hôtel de Ville.
- ✓ de 3 pavés bleus manquants sur la Place Cail.

PROPRIETE LEDUC RUE ROBERT BECHADE : NEGOCIATION AVEC LES PROPRIETAIRES

Une nouvelle rencontre avec les consorts Leduc a été organisée suite à la dernière réunion du Conseil Municipal au cours de laquelle le Conseil Municipal avait mandaté Monsieur le Maire pour négocier avec les propriétaires. La visite de la propriété par les élus, avait eu lieu le 21.02.2015.

Monsieur le Maire a donc rencontré les propriétaires et rapporte la proposition des vendeurs : Prix de vente 120 000 € et non séparation du terrain et de la maison.

Après en avoir délibéré, bien ayant une réelle volonté de créer une réserve foncière, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ne souhaite pas, à ce jour, se positionner en qualité d'acquéreur eu égard au prix de vente annoncé et jugé trop élevé,
- mandate Monsieur le Maire pour transmettre cette décision aux Consorts Leduc.

NOUVELLE POLITIQUE - QUARTIER DE LA GARENNE DU BOIS AUX PINS

Monsieur le Maire rappelle qu'un groupe de travail avait été composé pour réfléchir à la valorisation de ce quartier pour relancer la commercialisation des 17 lots qui restent à vendre (6 ont été vendus pour 8 constructions) . Il indique que plusieurs raisons peuvent expliquer la difficulté à vendre ces parcelles mais la principale, comme dans les autres communes, est le marché du neuf qui a reculé énormément depuis 2011.

Un dossier complet de la réflexion menée, a été transmis à chaque élu pour rappeler le prix de vente de chacune des parcelles initialement fixé et présenter les orientations suggérées.

La commission chargée de réfléchir à la définition d'une nouvelle politique a émis plusieurs hypothèses dans plusieurs domaines :

- 1) Revaloriser le quartier par des aménagements divers : coffrage des hauts de buses, portillon des enclos des jeux à réviser, bassin : mettre des iris / roseaux, haies ouest et nord à arracher et à replanter, aménagement du parterre central au milieu de l'allée du Pouzac (plantes vivaces), panneau des prix à enlever, place fontaine à Marion à aménager (en utilisant quelques éléments du décor du carrefour de Melle qui va être revu), trottoirs : mettre du 0/6, remettre les regards à niveau aux entrées des parcelles, mettre des bancs à proximité des jeux.
- 2) Actions sur le prix de vente : La commission propose de diminuer les prix de vente pour rendre attractives les parcelles et mieux coller au marché. Cette diminution serait envisageable si le coût d'acquisition du foncier mis à disposition pour créer ce quartier (72 500 €) supporté par le budget principal de la commune ne lui était pas remboursé par le budget annexe de la Garenne du Bois aux Pins. Des ventes plus rapides permettraient de percevoir des taxes foncières.
- 3) Une promotion différenciée :
 - a. Un avantage pour les primo-accédants à la propriété : La commission estime que nous devons privilégier une communication envers les primo-accédants, qui représentent la plupart de ceux qui veulent faire construire. A cet effet, la commission propose « d'offrir » les frais de notaire pour tous les primo-accédants qui seraient en droit de contracter le prêt à taux 0%.

Monsieur Guillaume Gendraux émet des réserves quant à cette action aussi louable soit elle, car elle influe sur l'ensemble des Chef Boutonnais, les 72 500 € non remboursés représentant une recette annulée pour le budget principal. L'assemblée est consciente de ce fait mais certains élus soulignent la nécessité de relancer les ventes en s'adaptant au marché même si ce n'est pas le seul critère à retenir.

- b. Une promotion différenciée : La commission propose d'axer la promotion dans 3 directions différentes :
 - Un travail doit être mené avec les constructeurs (notamment ceux qui avaient répondu présents en 2010)
 - Mettre un nouveau panneau sur le site et plus proche de la route
 - Contacter les futurs primo-accédant en envoyant des courriers personnalisés (fichier à acheter) .
- 4) Un emprunt à réaliser pour éviter que la trésorerie générale (regroupant tous les budgets communaux) supporte le coût de non-vente de terrains.

La commission propose de contracter un emprunt en crédit –relais de 325 000 € (somme nécessaire à l'équilibre du budget de 397 000 € - coût terrain de 72 500 €) permettant le remboursement de capital au gré des ventes. Sur un an, sans vente, cela engendrerait environ 4 300 € d'intérêts L'analyse des offres a été réalisée par la commission « Finances – Marchés Publics ».

Monsieur Guillaume Gendraux retenu par d'autres obligations doit s'absenter. Il quitte donc la séance après avoir donné son pouvoir pour voter en ses lieux et place à Monsieur Patrick Coirault. Madame Sylvie Magnain prend le relais pour assurer le secrétariat de la séance.

Les élus échangent longuement sur le contexte général et la situation actuelle de ce quartier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- ✓ A l'unanimité, accepte de ne pas faire rembourser les 72 500 € du budget Garenne du Bois aux Pins au budget général
- ✓ Par 16 voix pour (1 contre, 1 abstention) décide de diminuer les prix de vente comme présenté dans le tableau.
- ✓ Par 16 voix pour (1 contre, 1 abstention) décide de mettre en place une politique sociale envers les primo-accédants (baisse tarif pour prise en charge des frais de notaire). Cette disposition sera valable jusqu'au 31.12.2016.
- ✓ Par 17 voix pour (1 abstention) décide de contracter un prêt relais auprès du Crédit Mutuel aux conditions suivantes : Montant : 325 000 € - Durée : 3 ans – Taux fixe : 1.31% - Echéances trimestrielles.

**ELECTION DE LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS
POUR LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE L'EAU**

Sont élus pour siéger au sein de la C. O P (commission d'ouverture des plis) de la DSP (délégation de service public) :

Titulaires	Suppléants
Arthur Jones	Jany Rousseau
Patrick Petit	Sylvie Magnain
Jacqueline Loret	Nicole Bettan

AMENAGEMENT AVENUE DES FILS FOUQUAUD – RUE DU DEPARTEMENT

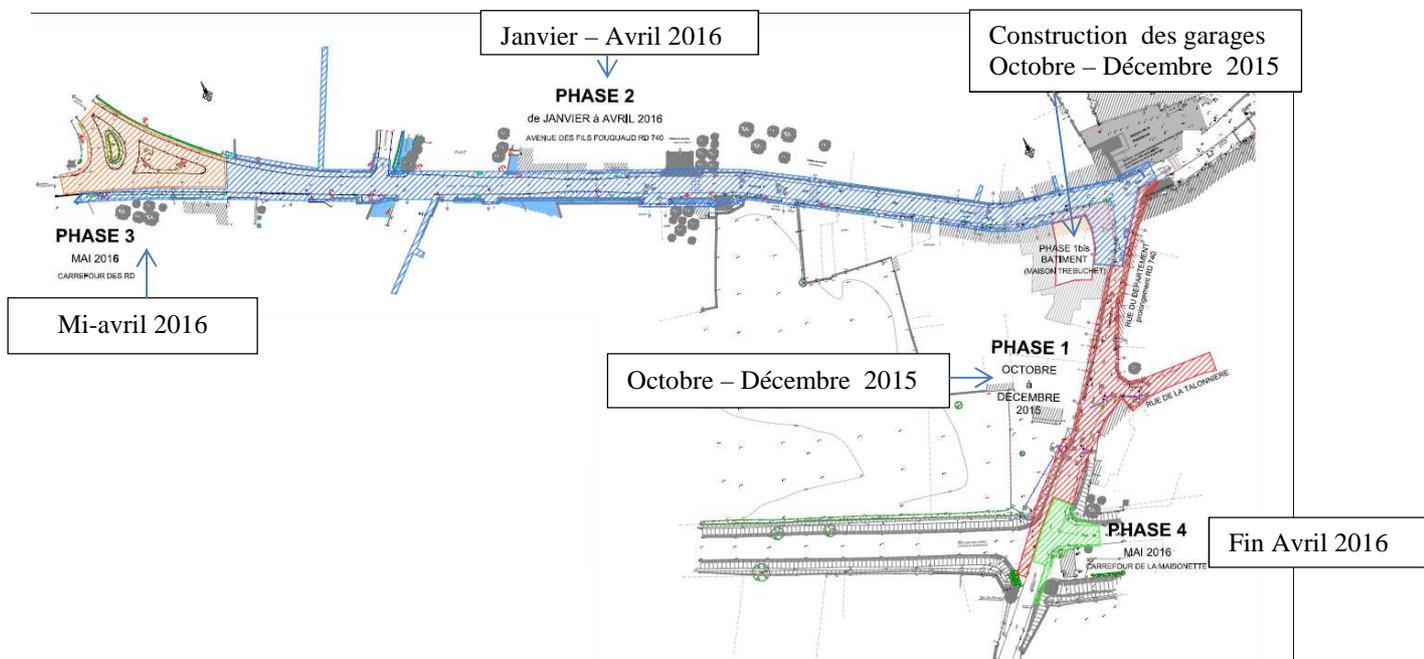
Monsieur le Maire commente le **PLAN DE FINANCEMENT ACTUALISE** après concertation avec la maîtrise d'œuvre (précision quant aux estimations), les concessionnaires, le Conseil Départemental.

DEPENSES		RECETTES	
Démolition	84 526,00 €	Conseil Départemental concours	Fonds de 80 494,50 €
Travaux	562 390,00 €	ERDF Subvention	22 800,00 €
Maitrise d'œuvre et frais divers	57 804,00 €	Conseil Départemental rescindement	25509,29 €
Acquisition Terrain Deval	3 200,00 €	Conseil Départemental Action de sécurité (30% de 180 000 €) rue du département	51 450,00 €
		Conseil Départemental Action de sécurité (30% de 180 000 €) avenue des fils fouquaud	54 000,00 €
		Conseil Départemental Amendes de police	12 810,00 €
		Etat DETR	50 000,00 €
		Conseil Régional FRIL	50 000,00 €
Total HT	707 920,00 €	FCTVA 15,76%	133 789,46 €
TVA 20%	140 944,00 €	Coût commune	371 210,75 €
Total TTC (20%)	852 064,00 €		852 064,00 €

Les travaux sur le réseau d'eau (évalués à 22 000 €) seront affectés au Budget annexe du Service des Eaux.

Sur proposition de Monsieur le Maire le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention FRIL au Conseil Régional.
- décide du lancement de la consultation pour cette opération qui se décomposera en 6 lots :
Lot 1 : voirie - Lot 2 : réseaux - Lot 3 : maçonnerie - Lot 4 : charpente menuiserie - Lot 5 : couverture - Lot 6 : électricité
- autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette consultation
- fixe les critères de sélection des offres ainsi établis :
 - Prix : 50%
 - Valeur technique : 50% (Connaissance du site : 6 - Expérience : 6 - Qualifications : 5 - Méthodologie : 15 - Organisation des travaux : 9 - Durée d'exécution : 9)
- valide le planning ainsi établi :
 - 20 mai -20 juin : démolition immeuble Trébuchet
 - Été : diagnostic INRAP
 - 3 juillet : ouverture des plis
 - 20 juillet : attribution des marchés par le Conseil Municipal
 - Septembre : début travaux assainissement
 - 12 octobre : début des travaux.



Ce phasage tient compte des contraintes de circulation réfléchies avec l'Agence Territoriale de Melle.

- autorise Monsieur le Maire à signer une convention pour autoriser l'intervention sur les pignons des propriétaires : Madame Deval d'une part et Monsieur et Madame Morgenthaler
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec Orange pour l'enfacement du réseau télécom. Le montant des travaux s'élèvent à 5 449.0 HT dont 981 € seront pris en charge par la commune de Chef Boutonne.

SCHEMA D'ORGANISATION DES TRAVAUX ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CŒUR DU POITOU ET LES COMMUNES

Les élus sont informés du partenariat établi en 2008 et un peu actualisé, entre la Communauté de Communes du Cœur du Poitou et les communes du territoire communautaire.

Ce tableau de répartition qui ne suscite aucune remarque est validé par l'assemblée.

ESPACE MEROVEE : REMBOURSEMENT PAR LA CDC DE LA QUOTE- PART MUTUALISEE POUR LES TRAVAUX DU POLE DE SANTE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide un remboursement de 7 721.40 € par la Communauté de Communes à la Commune de Chef-Boutonne pour la partie de l'Espace Mérovée dédiée au pôle santé.

AVENUE CENTRALE – TRAVAUX COMPLEMENTAIRES

Les travaux de réparation des désordres sur l'avenue centrale sont donc en cours. Il est proposé d'en profiter pour réaliser quelques aménagements en béton désactivé devant l'Eglise de Javarzay, ceci hors indemnisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise Colas pour un montant de 1 386 € HT soit 1 663.20 € TTC.

ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Sur proposition de la commission « Animation de la ville », le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'attribution d'une aide de 700 € à l'association Surfin'Boutonne pour l'organisation de 3 animations, Place Cail, cet été les 20 Juin, 13 Juillet et 14 Août.

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CŒUR DU POITOU ET LA MEDIATHEQUE POUR ORGANISATION D'UN SPECTACLE « PETITE ENFANCE »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 17 voix pour (1 abstention motivée par le fait que la bibliothèque ne devrait pas intervenir financièrement car la compétence « Enfance - Jeunesse » est transférée à la Communauté de Communes du Cœur du Poitou) accepte le partenariat entre les 2 collectivités, pour ce spectacle qui aura lieu le 30.05.2015.

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention correspondante prévoyant une répartition, pour prendre en charge la moitié des frais induits, déduction faite des éventuelles aides.

REVISION DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DE LA BOUTONNE

La Commission Locale de l'Eau (CLE) a validé le 22 janvier dernier, son schéma d'aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). Cette étape marque l'aboutissement de 4 ans de travaux de concertation. Le SAGE est un document de planification composé d'un Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et d'un règlement opposable aux tiers. Il fixe les objectifs d'une gestion de la ressource en eau en conciliant préservation des milieux aquatiques et satisfaction des différents usages ; identifie les moyens nécessaires pour les atteindre et cadre l'ensemble des programmes d'actions en matière de gestion des eaux sur son périmètre à savoir ici, l'ensemble du Bassin versant de la Boutonne.

Le SYMBO (Syndicat Mixte du bassin de la Boutonne), par courrier du 4 mars 2015, sollicite l'avis des collectivités, situées dans le bassin, sur ce projet de schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la Boutonne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, émet un avis favorable à ce projet. Le dossier complet avait, préalablement, été adressé aux élus.

ENQUETE PUBLIQUE POUR MISE EN PLACE D'EOLIENNES A PAIZAY LE TORT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 16 voix pour (2 contre), émet un avis favorable au projet d'installation de 4 éoliennes supplémentaires par la Société 3D Energies, à Paizay le Tort.

Le dossier complet avait préalablement, été adressé aux élus.

AVIS SUR OUVERTURE DE CLASSE AU RPI CHEF BOUTONNE/FONTENILLE

Le Conseil Municipal prend note de l'ouverture d'une nouvelle classe au RPI Chef Boutonne- Fontenille, validé par le Comité Technique Départemental et par le Conseil Départemental de l'Education Nationale.

BUDGET PRIMITIF 2015 : DECISION MODIFICATIVE N°1

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide la décision modificative concernant l'intégration en section d'investissement du remboursement du capital restant dû sur un prêt renégocié en dépenses et du montant du nouveau prêt en recettes.

FOIRE DE JAVARZAY 2015

Madame Sylvie Magnain adjoint chargé de l'animation de la ville indique que la commission a revu quelques points sur l'organisation de cette manifestation en concertation avec les placiers. La distribution de tickets de manège n'aura pas lieu cette année. En effet, certains enfants se sont permis de les photocopier les années précédentes en quantité assez conséquente.

Par ailleurs, et afin de gérer au mieux le plaçage des commerçants et des forains, un acompte sur paiement du droit de place sera sollicité à la réservation de l'emplacement à raison de 5 € pour les commerçants et de 10 € pour les forains. En cas d'absence cette avance sera encaissée par la commune.

PRESENTATION DE L'OPERATION « REDECOUVRONS NOTRE PATRIMOINE A VELO »

A l'initiative de la commission « Animation de la Ville », une réflexion a été menée, en concertation avec Monsieur Rodolphe Fourré, pour redécouvrir le patrimoine local.

Monsieur Rodolphe Fourré présente le projet, ainsi établi, de circuit cycliste intra-muros qui sera valorisé par le commentaire avisé de Monsieur Christian Beaudoin, sur le patrimoine présent à chaque point d'arrêt préalablement déterminé.

L'objectif de cette opération « Redécouvrons notre patrimoine à vélo » est de sensibiliser les chef-boutonnais (et les autres) à la richesse du patrimoine de la commune.

Le Conseil Municipal qui sera invité à tester le circuit, avant le lancement de l'opération cet été, valide à l'unanimité, cette opération.

Par ailleurs, Monsieur Rodolphe Fourré présente le projet de circuit VTT initié avec quelques cyclistes. Il reste à réfléchir sur la promotion et le balisage correspondants, avant son officialisation.

L'ordre du jour étant épuisé, les adjoints et Monsieur le Maire donnent des informations diverses avant de laisser la parole aux élus qui souhaitent s'exprimer :

Madame Sylvie Magnain adjoint chargé de l'animation de la ville

- ✓ annonce que la prochaine réunion de la commission aura lieu le 27.05.2015 pour la correction d'articles qui figureront sur les prochains journaux municipaux.
- ✓ sollicite le concours des élus pour l'organisation de la manifestation « Handisport » du 13 Juin 2015. Toute personne bénévole qui souhaiterait y participer est invitée à se manifester auprès d'elle.
- ✓ Annonce le produit de la vente de biens qui a eu lieu samedi dernier avant la démolition de l'ensemble à Javarzay.

Monsieur Rodolphe Fourré adjoint demande des précisions quant à un sujet évoqué sur le compte rendu de la commission Patrimoine. Le sujet sera revu au retour de Monsieur Proust adjoint responsable de la commission.

Monsieur le Maire

- ✓ informe les élus de la mise en place de la nouvelle signalétique en ville.
- ✓ présente les sets de table sur lesquels figure un encart de promotion du château de Javarzay, il rappelle que la participation à cette action menée par l'office de tourisme du Pays Mellois et du Haut Val de Sèvres est de 200 € et que la diffusion est faite à 15 000 exemplaires.
- ✓ annonce que la prochaine réunion de la commission « Finances – Marchés Publics » aura lieu le 01.06.2015 et celle du Conseil Municipal le 08.06.2015.

Madame Peggy Augustin demande, pour répondre à certaines rumeurs, si le schéma de circulation dans la ville est modifié. Monsieur le Maire lui confirme que non et que s'il avait été envisagé et décidé de le modifier, c'est le Conseil Municipal qui aurait été compétent pour valider cette volonté.

La séance est close à 23 heures 30.

Ainsi délibéré, le 11.05.2015 en Mairie de Chef Boutonne,

Le Maire,
Fabrice MICHELET.